

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1045^e séance, tenue le mardi 20 mars 2012,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Hélène Boisjoly, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Philippe Cambron; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. André Dufresne

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Isabelle Panneton, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, Mme Louise Poirier, les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle D'Amour, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS, M. Laurent J. Lewis; un étudiant: M. Robert Martin; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1045-1

ORDRE DU JOUR

CE-1045-1

Le point 5 sera traité après le point 7. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1044^e séance tenue le 21 février 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Boycottage étudiant
5. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 École de santé publique
Faculté de médecine—Département de médecine sociale et préventive
- Création d'un Microprogramme (Santé mondiale)
 - 6.2 École de santé publique
Faculté de médecine—Département de médecine sociale et préventive
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création d'une option « Santé mondiale »
 - 6.3 École de santé publique
Faculté de médecine—Département de santé environnementale et santé au travail
- Création d'un programme de D.E.S.S. (Santé environnementale mondiale)
 - 6.4 École de santé publique
Faculté de médecine—Département de santé environnementale et santé au travail
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail); création d'une option « Santé environnementale mondiale »

- 6.5 École de santé publique
Faculté de médecine—Département d'administration de la santé
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire en Gestion des services de santé ; création d'une option « Santé mondiale »
- 6.6 École de santé publique
Faculté de médecine—Département d'administration de la santé
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Administration des services de santé); abolition de l'option « Analyse et évaluation du système de santé », et création des options « Santé mondiale », « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et « Analyse des organisations et systèmes de santé »
- 6.7 École de santé publique
Faculté de médecine—Département d'administration de la santé
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Administration des services de santé); création de l'option « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Gestion du système de santé »
- 6.8 École de santé publique
Faculté de médecine—Département d'administration de la santé
 - Création d'un Microprogramme de troisième cycle (Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé)
- 6.9 Faculté des arts et des sciences, en collaboration avec la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en Journalisme
- 6.10 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (Études cinématographiques)
- 6.11 Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - Modification de la date de clôture des admissions au trimestre d'hiver
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Majeure en études médiévales
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information – EBSI
 - Modification au programme de Certificat en archivistique
 - 7.3 Faculté des arts et des sciences— École de criminologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en criminologie
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1045-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1044^e SÉANCE CE-1045-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1044^e séance tenue le 21 février 2012, tel que présenté.

CE-1045-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1045-3

CE-1045-3.1 Liste des affaires découlant CE-1045-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1044^e séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1045-3.2 Calendrier du trimestre d'hiver 2012
CE-1044-4.2

CE-1045-3.2

Lors de la dernière séance, une question avait porté sur le calendrier académique pour le trimestre d'hiver 2012, celui-ci comportant 16 jeudis. En regard des vérifications effectuées, M. Jean-Pierre Blondin explique que le calendrier mentionné comporte effectivement 16 jeudis, comparativement à 15 vendredis. Considérant, par ailleurs, que la durée habituelle du trimestre est de quinze semaines, mais que la durée donnée pour un trimestre inclut la période d'examens (deux semaines), la situation signalée pourra être ajustée en conséquence.

CE-1045-3.3 Microprogramme (Épidémiologie et contrôle des infections)
CE-1044-5.2

CE-1045-3.3

Lors de la présentation du projet relatif à la création du Microprogramme (Épidémiologie et contrôle des infections) à l'École de santé publique et au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, une question a porté sur les modalités (cours ou contenus de formation) prévues pour l'atteinte des objectifs de formation liés aux enjeux éthiques. M. Roch Chouinard signale qu'après consultation du directeur du programme, il a été précisé que les compétences en éthique ne sont pas visées par des cours précis, mais sont intégrées aux contenus spécifiques de formation. Ce microprogramme s'adressant principalement à des professionnels de la santé, ces compétences sont développées dans le cadre de la formation pratique, par exemple en regard de situations ou de cas spécifiques, ou à l'intérieur de contextes de pratique.

CE-1045-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1045-4

CE-1045-4.1 Boycottage étudiant

CE-1045-4.1

M. Raymond Lalande présente des éléments d'information relatifs à la situation de boycottage étudiant. À cette date, un nombre approximatif de 16,431 étudiants ont appliqué le boycottage des cours, principalement au premier cycle. Ce nombre était de 4,253 vers le 20 février, passant à 5,532 à la date du 27 février, puis à 12,722 à la date du 12 mars, pour atteindre le nombre mentionné en date d'aujourd'hui. La situation de boycottage ne touche pas tous les étudiants au même moment, notamment en raison du fait que le vote n'est pas effectué aux mêmes dates par les différentes associations étudiantes. La situation de boycottage semble occasionner, habituellement, l'annulation des cours dans les unités concernées; toutefois, certaines activités se dérouleraient normalement, dont les activités de stages et de travaux pratiques. Par ailleurs, en regard de l'annulation des cours, il semble que des activités soient menées parallèlement. Comparativement aux situations de grève ou de boycottage qui ont eu cours dans les années précédentes, la situation actuelle apparaît différente, en ce qu'elle touche l'ensemble des cours, tant ceux donnés par des professeurs que ceux donnés par des chargés de cours. Considérant que l'on estime que la validité de l'atteinte des objectifs visés pour un trimestre demande une durée minimale de 12 semaines, cette limite sera atteinte à la date du 26 mars prochain. Par la suite, la prolongation de la situation de boycottage rendra de plus en plus difficile la possibilité de mettre sur pied des activités de rattrapage avant la fin du trimestre, prévue au calendrier académique à la date du 30 avril. À cette étape, et considérant la situation actuelle, on ne se trouve pas en mesure de déterminer une date précise pour la prolongation du trimestre.

M. Philippe Cambron signale qu'en regard des modalités relatives à la reprise des cours et aux mesures de rattrapage, la FAÉCUM souhaite que les éléments d'information adéquats soient transmis aux étudiants, et selon une perspective qui ne soit pas punitive. Sur l'éventualité que des activités parallèles soient menées de manière officieuse, M. Cambron mentionne qu'il y aura toutefois lieu d'évaluer ces situations selon une certaine souplesse, considérant que, dans certains cas, il sera difficile de déterminer si le cours a effectivement eu lieu ou non, selon la teneur réelle des activités. Ainsi, dans le cas où les activités parallèles ne présenteraient pas une teneur suffisante, il conviendra que les cours concernés soient inclus dans les activités de rattrapage. M. Cambron indique que la FAÉCUM reste disponible pour discuter des situations problématiques qui pourraient survenir.

Sur la question des activités parallèles, M. Lalande convient que ces situations resteront difficiles à évaluer. Considérant que l'on ne sera pas en mesure d'estimer le taux de participation des étudiants à ces activités, il paraîtra difficile de déterminer que le cours a effectivement eu lieu. Par ailleurs, M. Lalande signale que l'Université maintient l'importance accordée à la qualité de la formation et du diplôme. Dans cette perspective, les activités de rattrapage qui seraient mises en place devront présenter un niveau de qualité acceptable pour l'institution. À ce moment, le délai encore disponible se resserre; par exemple, il reste six semaines au trimestre en cours, et les contrats d'engagement pour ce trimestre se terminent le 30 avril. Si des mesures de rattrapage devaient être mises en place, celles-ci seront probablement déterminées au cas par cas, selon les différentes unités. Selon qu'il sera possible ou non de prolonger ou de renouveler des contrats, certains cours pourraient être annulés ou remplacés.

Mme Maude Marquis-Bissonnette mentionne que la FAÉCUM souhaite favoriser la collaboration entre les étudiants et les unités afin d'assurer que la reprise des activités se déroule de manière harmonieuse. Se reportant à la situation qui a eu cours en 2005, Mme Marquis-Bissonnette rappelle que la décision de la Commission des études avait tenu compte de la collaboration des étudiants, et avait considéré une approche au cas par cas. La FAÉCUM convient d'une approche qui permette la flexibilité nécessaire, compte tenu des différentes situations qui se présenteront.

M. Lalande observe que le degré de flexibilité qu'il sera possible d'appliquer sera déterminé en fonction de la date à laquelle les activités normales reprendront. Comparativement à la situation survenue en 2005, la situation en cours aura occasionné qu'un plus grand nombre de cours auront été manqués. Une difficulté additionnelle se posera également en regard de la qualité de la formation à assurer.

M. Samir Saul s'informant de l'attitude des étudiants sur la possibilité de la prolongation du trimestre, M. Cambron mentionne que la majorité des associations étudiantes procèdent à un vote sur le renouvellement du mandat de grève selon une fréquence hebdomadaire. La FAÉCUM ayant informé les associations de la possibilité de la prolongation du trimestre, celles-ci disposent de cette information et peuvent en tenir compte dans leurs décisions. La décision de considérer acceptable ou non la prolongation du trimestre appartient toutefois à chacune des associations. M. Cambron rappelle que si les unités souhaitent transmettre des éléments d'information à leurs étudiants, la FAÉCUM est en mesure de la distribuer.

M. Christian Blanchette signale que l'on doit tenir compte du fait que des étudiants suivront également des cours au trimestre d'été.

M. Giovanni De Paoli signale que pour la Faculté de l'aménagement, les questions de la qualité de la formation et de la réussite resteront essentielles. M. De Paoli s'informant si une position a été formulée par le corps professoral et par les chargés de cours, M. Lalande indique qu'à sa connaissance, ces groupes n'ont pas émis d'avis officiel. Mme Marquis-Bissonnette mentionne que trois des syndicats concernés ont officiellement appuyé la campagne menée par les étudiants.

Se reportant à des éléments d'information relatifs à la durée de la prolongation du trimestre qui auraient été diffusés sans avoir fait l'objet de vérifications, M. Lalande invite les représentants étudiants à s'assurer de l'exactitude de l'information diffusée auprès des associations étudiantes, et à tenir compte des particularités de la situation actuelle, laquelle ne peut être comparée aux situations survenues antérieurement. Mme Marquis-Bissonnette convient de la remarque présentée. Elle mentionne que la FAÉCUM invite les associations à vérifier les éléments d'information diffusés; il reste possible que des erreurs soient survenues.

CE-1045-4.2

Information sur les processus d'admission et d'inscription

CE-1045-4.2

M. Raymond Lalande prend note d'une remarque, sur le fait que des éléments d'information sur les résultats des admissions et des inscriptions étaient habituellement présentés au point *Information* de l'ordre du jour de la Commission, et sur la possibilité de reprendre cette pratique.

Ce point a été traité après le point 7.

M. Raymond Lalande rappelle que lors de sa 1043^e séance tenue le 13 décembre dernier, la Commission avait reçu le rapport du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement—GEE; dans ce cadre, la Commission avait pris connaissance des recommandations du GEE, et avait donné à M. Lalande le mandat de donner suite à ces recommandations, en sa qualité de vice-recteur aux études. M. Lalande explique qu'à la suite de l'analyse des composantes et des recommandations du rapport, le Vice-rectorat aux études a considéré pertinent de conférer un statut institutionnel à l'instance responsable du dossier de l'évaluation de l'enseignement —statut que l'actuel Groupe sur l'évaluation de l'enseignement ne possède pas de manière formelle, étant donné que sa mise sur pied a découlé des travaux préalables sur l'évaluation de l'enseignement, dont il était rendu compte à l'Assemblée universitaire, et que ce groupe de travail relevait plutôt, à ce moment, du Vice-rectorat aux affaires académiques, qui en coordonnait les activités. Considérant également l'importance de la problématique de l'évaluation de l'enseignement et les diverses questions qui s'y rattachent, le Vice-rectorat aux études a donc souhaité proposer la création d'un comité institutionnel sur l'évaluation de l'enseignement, relevant de la Commission des études.

M. Jean-Pierre Blondin présente la proposition relative à la création du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, et explique le mandat —lequel s'inspire du mandat du GEE— et la composition du comité proposé, tels que consignés au document A-33/1045^e/896, auquel se réfère la présentation. M. Lalande précise que le mandat du comité proposé s'attache principalement aux composantes et problématiques pédagogiques et académiques de l'évaluation de l'enseignement; les questions se rapportant au statut professoral restent du ressort de l'Assemblée universitaire (principalement en lien avec le mandat du Comité du statut du corps professoral).

Des membres présentent un avis favorable en regard de la proposition présentée.

M. Christian Blanchette propose une modification aux principes de composition du Comité, suggérant l'ajout d'une mention indiquant que l'un des deux postes de chargés de cours soit réservé à un chargé de cours provenant de la Faculté de l'éducation permanente; la proposition de modification est appuyée.

La Commission délibère sur la proposition de modification. Tout en reconnaissant le bien-fondé de la proposition, on observe la difficulté qu'il y aurait de réserver un poste dans un comité qui comporte un nombre peu élevé de membres. On mentionne également que plusieurs chargés de cours de la FEP sont aussi rattachés à d'autres facultés que celle-ci. Par ailleurs, prenant note d'une remarque sur le fait que les recommandations de nominations à ce Comité tiendront probablement compte de l'expertise ou de l'intérêt des candidats pour la problématique de l'évaluation de l'enseignement, il apparaît préférable de laisser ces questions à la discrétion du Comité des nominations de la Commission des études.

Considérant les éléments présentés, M. Blanchette retire sa proposition de modification. La Commission convient de l'approbation de la proposition, telle que présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études

- approuve le mandat et les principes de composition relatifs à la création du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, conformément au document A-33/1045^e/896;
- saisit son Comité des nominations d'engager le processus relatif à la présentation de recommandations en vue de la nomination des membres de ce Comité.

CE-1045-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1045-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.10, et présente le sujet inscrit au point 6.11.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, et le directeur du Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine, M. André Dufresne, présentent les projets inscrits aux points 6.1 à 6.8.

Le doyen et la vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu et Mme Jane Jenson, présentent le projet inscrit au point 6.9; le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, et le doyen de la Faculté de droit, M. Gilles Trudeau, participent à la présentation.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, présente le projet inscrit au point 6.10.

CE-1045-6.1

École de santé publique, et
Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
- Création d'un Microprogramme (Santé mondiale)

CE-1044-5.1

A-33/1045^e/883

La présentation intègre les projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

Une réflexion, menée par trois départements de la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive, Département de santé environnementale et santé au travail et Département d'administration de la santé) participant aux activités de l'École de santé publique—ESPUM, a porté sur l'intégration d'offres de formation en santé mondiale et en santé environnementale mondiale à ces Départements et à l'ESPUM. Selon les programmes concernés, les objectifs de formation touchent principalement : la connaissance des concepts et des cadres théoriques utilisés en santé mondiale; l'analyse des principaux enjeux et solutions en santé mondiale; l'identification des enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale; l'acquisition des connaissances relatives aux enjeux caractérisant les problématiques mondiales en santé environnementale ainsi que les menaces environnementales dans un contexte d'intervention en santé publique. Les offres de formation proposées (options, microprogrammes, programmes de D.E.S.S.) sont articulées autour d'un tronc commun de trois cours constituant le noyau de base des offres de formation définies. La présentation reporte aux documents A-33/1054^e/883 à 887, lesquels précisent les objectifs spécifiques, la structure et le répertoire de cours propres aux options et programmes proposés.

M. Michel Carrier souligne l'intérêt des projets présentés. M. Carrier souhaite vérifier si l'utilisation d'appellations correspondantes (« santé mondiale » et « santé environnementale » mondiale pourra également être possible pour des programmes de la Faculté de médecine vétérinaire. Pour exemple, M. Carrier mentionne que lors de l'établissement de programmes en santé publique vétérinaire, la Faculté avait effectué les vérifications nécessaires afin d'éviter des doublons, et afin d'envisager les arrimages possibles avec d'autres programmes dans le domaine de la santé publique. Il souhaite s'assurer que le contexte de l'établissement d'offres de formation en santé mondiale et en santé

environnementale ne pose pas leur rattachement exclusif à certaines disciplines, mais permette plutôt des arrimages et des collaborations qui favoriseront le maintien de l'interdisciplinarité de la formation dans ces domaines.

M. Richard Patry mentionne que la question de la place de la Faculté de médecine vétérinaire a été posée dans le cadre des discussions tenues au comité étudiant le développement de la formation en santé environnementale mondiale, et que celle-ci se posait en regard des enjeux liés à la santé des populations. M. Carrier convient de la remarque présentée. Il mentionne, par ailleurs, que des aspects relatifs à l'environnement doivent également être pris en compte.

À la suite d'interventions présentées par M. André Ferron et par M. André Dufresne, on observe que l'établissement des offres de formation proposées n'exclut pas la possibilité que des développements en santé soient menés par d'autres Facultés, non plus que la possibilité de collaborations.

Mme Hélène Boisjoly mentionne que la Faculté de médecine vétérinaire demeure un partenaire à envisager dans le développement d'offres de formation dans ces domaines.

On prend note d'une remarque sur le fait qu'à l'étape actuelle des discussions sur le développement de formations interdisciplinaires, on devra envisager la désignation de représentants des Facultés concernées en vue de leur participation aux discussions préalables.

La Commission procède à l'adoption des projets présentés aux points 6.1 à 6.5.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme (Santé mondiale), à l'École de santé publique, et au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/883.

CE-1045-6.2

École de santé publique, et
Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création d'une option « Santé mondiale »

CE-1045-6.2

A-33/1045^e/884

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création d'une option « Santé mondiale », à l'École de santé publique, et au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/884.

CE-1045-6.3 École de santé publique, et CE-1045-6.3
Faculté de médecine — Département de santé environnementale et santé au travail
- Création d'un programme de D.E.S.S. (Santé environnementale mondiale)

A-33/1045^e/885

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de D.E.S.S. (Santé environnementale mondiale), à l'École de santé publique, et au Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/885.

CE-1045-6.4 École de santé publique, et CE-1045-6.4
Faculté de médecine — Département de santé environnementale et santé au travail
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail); création d'une option « Santé environnementale mondiale »

A-33/1045^e/886

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail); création d'une option « Santé environnementale et santé au travail », à l'École de santé publique, et au Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/886.

CE-1045-6.5 École de santé publique, et CE-1045-6.5
Faculté de médecine — Département d'administration de la santé
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme complémentaire en Gestion des services de santé ; création d'une option « Santé mondiale »

A-33/1045^e/887

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Diplôme complémentaire en Gestion des services de santé ; création d'une option « Santé mondiale », à l'École de santé publique, et au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/887.

- CE-1045-6.6 École de santé publique, et CE-1045-6.6
Faculté de médecine — Département d'administration de la santé
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Administration des services de santé) ; abolition de l'option « Analyse et évaluation du système de santé », et création des options « Santé mondiale », « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et « Analyse des organisations et systèmes de santé »

A-33/1045^e/888

La présentation intègre les projets inscrits aux points 6.6 à 6.8.

Les modifications proposées aux programmes de M.Sc. et de D.E.S.S. en administration des services de santé s'inscrivent dans le cadre de la refonte de l'offre de formation en évaluation des systèmes de santé. Principalement, une option « Santé mondiale » est créée (programme de M.Sc.), et des options des programmes sont modifiées ou réaménagées, en lien avec l'établissement des options « Analyse des organisations et systèmes de santé » (programme de M.Sc.) et « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » (programmes de M.Sc. et de D.E.S.S.). En lien avec ces options, un microprogramme de troisième cycle est créé en « Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé ». La présentation reporte aux documents A-33/1054^e/888 à 890, lesquels précisent les objectifs spécifiques, la structure et le répertoire de cours propres aux options et au microprogramme proposés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Administration des services de santé); abolition de l'option « Analyse et évaluation du système de santé », et création des options « Santé mondiale », « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et « Analyse des organisations et systèmes de santé », à l'École de santé publique, et au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/888.

- CE-1045-6.7 École de santé publique, et CE-1045-6.7
Faculté de médecine—Département d'administration de la santé
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Administration des services de santé); création de l'option « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Gestion du système de santé »

A-33/1045^e/889

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Administration des services de santé); création de l'option « Évaluation des services, organisations et systèmes de santé » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Gestion du système de santé », à l'École de santé publique, et au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/889.

CE-1045-6.8 École de santé publique, et CE-1045-6.8
Faculté de médecine — Département d'administration de la santé
- Création d'un Microprogramme de troisième cycle (Analyse et évaluation des services,
organisations et systèmes de santé)

A-33/1045^e/890

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de troisième cycle (Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé), à l'École de santé publique, et au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1045^e/890.

CE-1045-6.9 Faculté des arts et des sciences, en collaboration avec la CE-1045-6.9
Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente
- Création d'un programme de D.E.S.S. en Journalisme

A-33/1045^e/891

Le programme de D.E.S.S. en journalisme vise la formation de journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une solide culture générale et à la capacité de contextualiser et d'approfondir les dossiers, et à la maîtrise de multiples plateformes. Le caractère pluridisciplinaire et professionnel de la formation proposée par ce programme favorisera, chez les étudiants, l'acquisition d'aptitudes propres à une approche transversale de l'information. Le programme comporte 30 crédits répartis selon 21 crédits de cours et 9 crédits attribués à la réalisation d'un stage, d'un travail dirigé ou d'un projet journalistique. Le candidat ne détenant pas d'expérience préalable en journalisme (études ou travail) devra compléter une scolarité complémentaire de 3 crédits. Le programme est formé de cours existants et de cours à créer (création de 13 cours de sigle JRN). La présentation reportée au document A-33/1045^e/891, lequel précise le contexte et la justification du programme proposé, et comporte les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme.

M. Gérard Boismenu signale que les trois Facultés (Éducation permanente, Arts et sciences, Droit) qui ont participé à l'élaboration de ce projet ont collaboré à toutes les étapes. Le programme qui en a résulté présente une spécificité qui lui est conférée par l'apport des différentes disciplines mises en œuvre dans le cadre de cette collaboration. Dans cette perspective, chacune des trois Facultés concernées se trouve porteuse du programme, et cette approche a été respectée dans le cadre de l'entente qui a été formalisée.

M. Christian Blanchette convient de l'intervention présentée. Il signale que le programme de D.E.S.S. en journalisme a constitué une opportunité intéressante pour faire entrer la Faculté de l'éducation permanente dans le développement de programmes de formation professionnelle et de formation continue au niveau des études supérieures. La FEP offrant des programmes en journalisme depuis près de 30 ans, le développement du programme de D.E.S.S. a permis de dégager un équilibre entre la formation initiale et la formation professionnelle avancée dans ce domaine.

M. Gilles Trudeau signale, à son tour, la qualité de la collaboration survenue entre les trois Facultés. Cette collaboration a aussi permis d'associer les milieux professionnels aux étapes du développement du programme. M. Trudeau souligne également que l'établissement de ce programme participe à la visibilité des expertises de l'Université en journalisme.

M. Giovanni Di Paoli signale l'adéquation du modèle de collaboration qui a eu cours pour ce programme —transversale plutôt que hiérarchique; celle-ci incitera favorablement l'institution à développer d'autres programmes résultant de telles collaborations entre les diverses disciplines.

M. Jean-Claude Breton s'informe si les trois crédits additionnels de scolarité complémentaire, exigés pour les candidats ne détenant pas d'expérience ou de formation préalable en journalisme seront suffisants à assurer la préparation recherchée.

Mme Jane Jenson explique que, considérant que les étudiants du programme seront déjà détenteurs d'un Baccalauréat et auront acquis une formation disciplinaire solide dans une discipline des sciences humaines et lettres ou des sciences sociales, la formule d'une propédeutique complète n'a pas paru appropriée. Cette formule ne s'accordait pas non plus avec le caractère pluridisciplinaire du programme et du domaine même du journalisme. De plus, la structure du programme prévoit 9 crédits de formation de base (bloc A—*Fondements*). La scolarité complémentaire de 3 crédits sera exigée principalement pour les candidats ne provenant pas du milieu de la pratique journalistique. M. Blanchette précise que les étudiants ne détenant pas d'expérience ou de formation préalable en journalisme seront encouragés à suivre le nombre maximum des crédits du bloc B—*Ateliers professionnels*.

Mme Louise Côté signale qu'il faudra reporter à la page 8 du document de présentation la mention « et de ses écoles affiliées » qui figure à la page 11 (dans la structure du programme).

La Commission souligne la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en Journalisme —comportant la création du sigle de cours JRN—, à la Faculté des arts et des sciences, en collaboration avec la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/1045^e/891.

CE-1045-6.10

Faculté des arts et des sciences

CE-1045-6.10

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (Études cinématographiques)

A-33/1045^e/892

La modification au programme de M.A. (études cinématographiques) propose la création d'une modalité avec travail dirigé dans ce programme. L'objectif principal de cette modification vise à adapter l'offre académique aux étudiants qui sont intéressés par une formation avancée en études cinématographiques, mais pas nécessairement par la recherche savante (par exemple, les étudiants se destinant à l'enseignement au niveau collégial, au travail dans les institutions de conservation et de diffusion, dans les médias et les milieux culturels ou dans le milieu du cinéma et du jeu vidéo); ces étudiants n'ont pas besoin d'une formation fondée sur l'approfondissement d'un seul sujet et la rédaction d'un mémoire, mais plutôt d'une formation variée. L'établissement d'une modalité avec travail dirigé permet ainsi de mieux répondre à des objectifs de carrière diversifiés. La modification s'inscrit également à l'intérieur d'une démarche visant l'amélioration du taux de réussite et de la durée de la diplomation. La modalité avec travail dirigé comporte 33 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix) et 12 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé. Des modifications sont apportées à la modalité avec mémoire (augmentation du nombre de crédits de la scolarité), et trois nouveaux cours sont créés. La présentation reporte au document A-33/1045^e/892.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (Études cinématographiques), au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1045^e/892.

CE-1045-6.11 Faculté des études supérieures et postdoctorales CE-1045-6.11
- Modification de la date de clôture des admissions au trimestre d'hiver

M. Roch Chouinard présente le contexte et les raisons qui ont amené la Faculté des études supérieures et postdoctorales à recommander de modifier la date de clôture des admissions au trimestre d'hiver –actuellement fixée au 1^{er} novembre-, et de la reporter à la date du 15 septembre. Cette date correspond à celle appliquée par la plupart des universités québécoises. De plus, cette modalité permettra une plus grande souplesse des processus, notamment pour les étudiants étrangers. Par ailleurs, l'application de cette modalité prévoit la possibilité d'effectuer des admissions tardives (par exemple, dans le cas où des étudiants auraient besoin d'un délai plus long pour compléter les démarches nécessaires, ou dans le cas où des dossiers transmis au-delà de cette date seraient complets et recevables, selon les programmes et les disponibilités, et selon la qualité du dossier). Cette modalité se pose également en regard de l'accessibilité aux études supérieures, et en vue d'améliorer les processus.

Les avis présentés apparaissent favorables à la proposition. On s'accorde pour suggérer que l'information relative à la nouvelle modalité et à la possibilité des admissions tardives, selon les conditions mentionnées, soit signalée et diffusée de manière adéquate auprès des étudiants, notamment sur le site internet de la FESP. La Faculté prend note de cet avis. On signale le souhait que des modalités de traitement simplifiées soient définies pour le traitement des demandes tardives, celles-ci devant actuellement être traitées une à la fois.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la recommandation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de modifier la date de clôture des admissions au trimestre d'hiver au 15 septembre.

CE-1045-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1045-7

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

CE-1045-7.1 Faculté des arts et des sciences — Direction CE-1045-7.1
- Modification au programme de Majeure en études médiévales

A-33/1045^e/893, 893.1

La modification au programme de Majeure en études médiévales vise principalement à assurer la concordance et la cohérence de ce programme avec la nouvelle version du programme correspondant de Mineure, qui a été implantée au trimestre d'automne 2011. Le programme de Majeure conservera toutefois ses spécificités propres, dont les exigences relatives à l'apprentissage du latin et à la formation en philosophie du Moyen Âge. Les modifications à la structure du programme proposent un réaménagement des blocs de cours comportant dorénavant un bloc de cours obligatoires et cinq blocs de cours à option, identifiés en fonction des disciplines qui participent au programme (*Latin; Outils; Histoire*

médiévale; Culture médiévale; Langues et philologie), —lesquelles correspondent aux thématiques définies pour la structure du programme de Mineure. La structure ainsi modulée facilite le cheminement dans le programme et permet une plus grande souplesse dans les choix de cours. Des modifications ont porté sur la distribution des cours parmi les blocs du programme, et sur le retrait ou l'ajout de cours; notamment, des cours disciplinaires, qui ont été inclus au programme de Mineure, ont été ajoutés à la structure du programme de Majeure (HST 2181; MUL 1103; SRL 1090; THL 3045), et deux cours ont été ajoutés au bloc de langues (LAT 2021; GRC 2021). La présentation reportée au document A-33/1045^e/893.

M. Gérard Boismenu mentionne que la décision d'associer les expertises de la FAS en études médiévales avec celles de l'UQÀM s'est avérée judicieuse en regard, notamment, de la consolidation de ce domaine de spécialisation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Majeure en études médiévales, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1045^e/893.

CE-1045-7.2 Faculté des arts et des sciences CE-1045-7.2
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information – EBSI
- Modification au programme de Certificat en archivistique

A-33/1045^e/894, 894.1

La modification au programme de Certificat en archivistique vise essentiellement à élargir la banque de cours à option afin, d'une part, de répondre aux recommandations signalées lors de l'évaluation du programme effectuée en 2009 (contenus de formation en archives et société, et prise en compte de la dimension des technologies de l'information et de la communication—TIC dans l'enseignement), et, d'autre part, de satisfaire aux besoins exprimés tant par les étudiants et les diplômés que par les employeurs et les enseignants (ajout de contenus de formation en législation, en gestion électronique des archives, en archives non-textuelles). La modification comporte donc, principalement, la création de quatre cours : ARV1060—*Archives et société*; ARV1061—*Archives non-textuelles*; ARV3053—*Archives et info : aspects juridiques*; ARV3054—*Gestion des archives numériques*. L'ajout de ces nouveaux cours permettra de répondre aux besoins de la clientèle étudiante et du milieu de travail, ainsi que d'adapter le programme à l'évolution de la discipline archivistique et aux exigences des pratiques de la gestion des archives à l'ère numérique, tout en restant conforme aux orientations institutionnelles en matière de formation. Les réaménagements apportés à la banque de cours donneront également la possibilité, pour les étudiants, de suivre quelques cours au trimestre d'été. La présentation reportée au document A-33/1045^e/894.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en archivistique, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1045^e/894.

CE-1045-7.3 Faculté des arts et des sciences CE-1045-7.3
École de criminologie
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en criminologie

A-33/1045^e/895, 895.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en criminologie propose un réaménagement de la structure du programme, et comporte la modification du libellé des deux orientations du programme ainsi que des objectifs respectifs de ces orientations. L'orientation *Clinique* devient l'orientation *Intervention*, et présente des objectifs de formation en évaluation, et en intervention et

prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'orientation *Analyse et recherche clinique* devient l'orientation *Analyse*, et propose des objectifs de formation liées au développement et à l'utilisation des outils et connaissances permettant de décrire et comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime. La description des objectifs généraux du programme a été modifiée afin d'être plus représentative de la formation proposée, et porte sur l'assimilation et l'intégration des principales connaissances sur le phénomène criminel, tout en offrant une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention ou de la recherche appliquée. Ces nouveaux libellés permettent principalement d'inclure le volet victimologie et le volet de l'intervention sociale. Des modifications afférentes sont apportées à la structure du programme (réajustements des blocs de cours) et au répertoire de cours (création, abolition, retrait ou ajout de cours, modification à des descriptions de cours); notamment, un cours de philosophie est ajouté (PHI1455—*Éthique et enjeux en criminologie*). En lien avec la redéfinition des objectifs de formation, quatre nouveaux cours sont créés : CRI 2052—*Insertion et réinsertion sociale*; CRI 2545—*Interventions en situation de crise*; CRI 2301—*Interventions auprès des victimes*; CRI 2427—*Violences conjugales*. Par ailleurs, les modifications proposées se posent en lien avec l'adoption de la Loi 21 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, adoptée en juin 2009), considérant l'impact attendu sur les professions en relation d'aide, notamment par la définition d'activités réservées, et considérant que la question de l'établissement d'un ordre professionnel est appelée à être posée en regard de l'évolution de la discipline. La présentation reporte au document A-33/1045^e/895.

Relativement aux contenus de formation des nouveaux cours proposés. M. Jean-Claude Breton s'informe si on a tenu compte de l'offre de cours portant sur des contenus correspondants et qui est assurée par d'autres départements disciplinaires, dont l'École de psychoéducation.

Mme Tania Saba explique que cette question a été soulevée au Conseil de la Faculté des arts et des sciences. Les deux écoles concernées (Criminologie et Psychoéducation) ont tenu des rencontres afin d'examiner les cours mentionnés et d'éviter la répétition de contenus. La question signalée par M. Breton a donc été prise en compte. Par ailleurs, le contexte de la Loi 21 —lequel détermine certains actes réservés— a également été considéré en regard de la définition des contenus de formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en criminologie, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1045^e/895.

CE-1045-8	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1045-8
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-1045-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1045-9
	La prochaine séance aura lieu le mardi 24 avril 2012, à 14 heures.	
CE-1045-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1045-10
	La séance est levée à 15 heures 50.	

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 24 avril 2012 – Délibération CE-1046-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot